



Berne, [date]

Aux gouvernements cantonaux

Modification du code des obligations (bail à loyer) : ouverture de la procédure de consultation

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a chargé, le [date]le Département fédéral de l'économie (DFE) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés sur un projet de révision du droit du bail dans le code des obligations.

Nous vous invitons donc à nous communiquer votre avis en deux exemplaires d'ici au :

31 mai 2008

Veuillez observer que pour des raisons relevant de la procédure, ce délai ne peut être prolongé.

Le projet de révision a cherché à tenir compte de manière équitable des intérêts des bailleurs et des locataires, à simplifier le droit, à rendre plus transparentes la formation et l'adaptation des loyers, à stabiliser l'évolution des loyers d'une manière appropriée sur les plans économique et social. Le découplage des loyers des taux hypothécaires forme le cœur de ce projet. Ce dernier prévoit d'indexer, une fois par an et à 100 % au maximum, les loyers à l'indice suisse des prix à la consommation. En cas de renchérissement marqué et durable, le Conseil fédéral déciderait d'une réduction appropriée du taux de report.



Ci-joint, nous vous soumettons pour avis le projet de modification du code des obligations (du bail à loyer) avec un rapport explicatif. Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html. Pour d'éventuels renseignements concernant le projet, veuillez vous adresser à M. Cipriano Alvarez, chef du centre de prestations Droit à l'Office fédéral du logement (tél. 032 654 91 30).

Nous vous prions d'envoyer votre avis à l'adresse suivante :

Office fédéral du logement
Centre de prestations Droit
Storchengasse 6
2540 Granges

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Département fédéral de l'économie DFE

Doris Leuthard
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de modification du code des obligations et rapport explicatif
- Liste des organisations consultées